



IFJ Lex

Édition périodique : 25 février 2021

Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

Tables des matières

Actualités des hautes juridictions	4
1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	4
2. Cour de justice.....	4
3. Cour constitutionnelle	6
4. Cour de cassation	7
Actualités des cours et tribunaux	7
1. Cour d'appel d'Anvers	7
Doctrine des revues juridiques	8
Universités – Barreaux – Associations - Autres	8
1. Barreaux	8
2. Autres	9
Actualités du Parlement	9
1. La justice et la Chambre des représentants	9
2. Autres législations - liens utiles	9
Contact	10

Actualités des hautes juridictions

1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) (<http://www.echr.coe.int>)

Actualités de la CEDH

Notes d'information en français et en anglais sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

- [Note d'information CEDH n°247](#)

2. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 22 au 26 février 2021](#)
- [Lettre d'information 8 au 12 février 2021](#)
- [Lettre d'information 1^{er} au 5 février 2021](#)
- [Nieuwsalerts 25 février 2021 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalerts 10 février 2021 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalerts 2 février 2021 \(NL\)](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-649/19](#) – Arrêt du 28/01/2021 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Directive 2012/13/UE – Articles 4 à 7 – Déclarations de droits figurant aux annexes I et II – Décision-cadre 2002/584/JAI – Droit à l'information dans le cadre des procédures pénales – Déclaration de droits lors de l'arrestation – Droit d'être informé de l'accusation portée contre soi – Droit d'accès aux pièces du dossier – Personne arrêtée sur le fondement d'un mandat d'arrêt européen dans l'État membre d'exécution
- [C-830/19 \(affaire belge\)](#) – Conclusions du 4/2/2021 - Renvoi préjudiciel – Agriculture – Feader – Règlement (UE) n° 1305/2013 – Règlement délégué (UE) n° 807/2014 – Aide à l'installation des jeunes agriculteurs – Jeune agriculteur qui s'installe avec d'autres

agriculteurs ne relevant pas de cette catégorie – Conditions – Calcul du plafond – Principe d'égalité

- [C-194/19 \(affaire belge\)](#) – Conclusions du 2/2/2021 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Règlement (UE) no 604/2013 – Détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers – Transfert de responsabilité – Article 27 – Voies de recours – Étendue du contrôle juridictionnel – Obligation, pour le juge national, de prendre en compte les circonstances postérieures à l'adoption de la décision de transfert susceptibles d'avoir une incidence sur la détermination de l'État membre responsable de l'examen de la demande de protection internationale – Conditions

Décisions de renvoi à la CJUE émanant de magistrats belges et étrangers (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Cour constitutionnelle](#)

Date de la décision de renvoi : 26 novembre 2020

Date de dépôt : 10 décembre 2020

1. L'article 1er, paragraphe 5, a), de la directive 2000/131/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000' relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur ' doit-il être interprété en ce sens qu'une législation nationale qui oblige les prestataires d'un service d'intermédiation qui a pour objet, au moyen d'une plateforme électronique, de mettre en relation, contre rémunération, des locataires potentiels avec des loueurs professionnels ou non professionnels proposant des prestations d'hébergement de courte durée, à communiquer, sur demande écrite de l'administration fiscale et sous peine d'amende administrative, 'les données de l'exploitant et les coordonnées des établissements d'hébergement touristique, ainsi que le nombre de nuitées et d'unités d'hébergement exploitées durant l'année écoulée', dans le but d'identifier les redevables d'une taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique et leurs revenus imposables, relève du ' domaine de la fiscalité' et doit, par conséquent, être considérée comme étant exclue du champ d'application de cette directive ?

2. En cas de réponse affirmative à la première question, les articles 1er à 3 de la directive 2006/23/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 'relative aux services dans le marché intérieur' doivent-ils être interprétés en ce sens que cette directive s'applique à une législation nationale telle que celle qui est décrite dans la première question préjudicielle ? Le cas échéant, l'article 56 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne doit-il être interprété comme s'appliquant à une telle législation ?

L'article 15, paragraphe 2, de la directive 2000/131/CE doit-il être interprété comme s'appliquant à une législation nationale telle que celle qui est décrite dans la première question préjudicielle et comme autorisant une telle législation ?

- [Juridiction de renvoi : Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles](#)

Date de la décision de renvoi : 17 décembre 2020

Date de dépôt : 21 décembre 2020

L'article 1er, point 2), de la directive (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 « modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire

d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration » viole-t-il le droit à un procès équitable garanti par l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et le droit au respect de la vie privée garanti par l'article 7 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, en ce que le nouvel article 8bis ter, paragraphe 5, qu'il a inséré dans la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 « relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE », prévoit que, si un État membre prend les mesures nécessaires pour accorder aux intermédiaires le droit d'être dispensés de l'obligation de fournir des informations concernant un dispositif transfrontière devant faire l'objet d'une déclaration lorsque l'obligation de déclaration serait contraire au secret professionnel applicable en vertu du droit national dudit État membre, cet État membre est tenu d'obliger lesdits intermédiaires à notifier sans retard à tout autre intermédiaire ou, en l'absence d'un tel intermédiaire, au contribuable concerné, ses obligations de déclaration, en ce que cette obligation a pour effet qu'un avocat qui agit en tant qu'intermédiaire est tenu de partager avec un autre intermédiaire qui n'est pas son client les informations qui lui sont connues à l'occasion de l'exercice des activités essentielles de sa profession, à savoir la défense ou la représentation en justice du client et le conseil juridique, même en dehors de toute procédure judiciaire ?

- [Juridiction de renvoi : Conseil d'État](#)

Date de la décision de renvoi : 4 décembre 2020

Date de dépôt : 29 décembre 2020

En cas de vols avec correspondance au cours desquels, entre le départ d'un aéroport situé sur le territoire d'un État membre et l'arrivée dans un aéroport situé sur le territoire d'un État tiers, une escale prévue a lieu en Suisse au cours de laquelle un changement d'appareil est effectué, le règlement (CE) no 261/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 11 février 2004, établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et abrogeant le règlement (CEE) no 295/91, est-il, compte tenu de l'article 15 de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien, du 21 juin 1999 (JO 2002, L 114, p. 73), et des décisions no 1/2006 (JO 2006, L 298, p. 23) et no 1/2017 (JO 2017, L 348 p. 46) du comité, également applicable au vol de correspondance au départ de la Suisse vers un pays tiers ?

3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 11 février 2021](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 4 février 2021](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 28 janvier 2021](#)

4. Cour de cassation

(https://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/cour_de_cassation)

Arrêts de la Cour de cassation sous la loupe

Janvier 2021

Nouveau moteur de recherche JUPORTAL

Depuis le 15 décembre 2020, JureJuridat n'est plus accessible via un ordinateur en dehors du réseau du SPF Justice. Toutefois, la jurisprudence belge qui y est incluse reste consultable. Un nouveau moteur de recherche très performant est disponible : JUPORTAL. Vous pouvez y accéder via <https://juportal.be>.

[Cass. 22 janvier 2021, C20.0143.N](#) (NL)

Vente

Privilèges et hypothèques - Hypothèque

Libercas : actualités de la Cour de cassation

Libercas contient les sommaires des arrêts de la Cour de cassation publiés, classés selon la liste des mots-clés de la Cour

- [Libercas janvier 2021](#)

Actualités des cours et tribunaux

1. Cour d'appel d'Anvers

Cour d'appel d'Anvers

Aperçu de la documentation récemment publiée concernant la législation, la doctrine, la jurisprudence en matière de droit pénal de la Cour d'appel d'Anvers

- [162ième édition \(décembre 2020- janvier 2021\) \(NL\)](#)

Doctrines des revues juridiques

Aperçu de la doctrine

Doctrines sélectionnées par la Cour d'appel de Bruxelles. Ce recueil peut servir de référence lors d'une demande d'une copie d'un article de doctrine auprès de la Bibliothèque du SPF Justice via l'adresse mail biblio.fod-spf@just.fgov.be .

Doctrines du Parquet général de la Cour d'appel de Bruxelles

Aperçu des articles parus dans des revues juridiques, disponibles à la bibliothèque du parquet

- [Janvier 2021](#)
- [Aperçu annuel 2020](#)
- [Décembre 2020](#)

Universités – Barreaux – Associations - Autres

1. Barreaux

Barreau d'Anvers

Lettre d'information « Prometheus législation » issue de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers. La lettre d'information donne un aperçu de la législation et de la jurisprudence concernant le droit public, civil, judiciaire, commercial, économique, pénal, fiscal et social.

- [Prometheus législation – 1-18 février 2021 \(NL\)](#)
- [Prometheus législation – 12-29 janvier 2021 \(NL\)](#)

2. Autres

Sélection d'arrêts de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(février 2021\)\(NL\)](#)

Actualités du Parlement

1. La justice et la Chambre des représentants

Compte-rendu de la Commission justice

Le « Compte-rendu analytique » est un résumé des débats

- [Compte-rendu intégral du 10 février 2021](#)
- [Compte-rendu intégral du 3 février 2021](#)

Questions et réponses parlementaires (3ième session de la 55e législature)

Divers projets de loi et questions d'actualité destinés au gouvernement au sein de la commission de la Justice

- [Questions et réponses \(23 décembre 2020\)](#)
- [Questions et réponses \(21 décembre 2020\)](#)
- [Questions et réponses \(16 décembre 2020\)](#)

2. Autres législations - liens utiles

Liens statiques

- [Justel](#)
- [lubel](#)

Important : En ce qui concerne l'utilisation de Jure-Juridat :

- [Le nouveau moteur de recherche JUPORTAL remplace Jure-Juridat](#)

- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Senlex](#)
- [European Public Prosecutor's Office](#)

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.